

Même si c'est essentiellement le ministère des Affaires extérieures qui a compétence dans les trois domaines, il serait logique, en termes pratiques, qu'il insiste davantage sur les deux premiers, c'est-à-dire la mise en place de l'infrastructure nécessaire et la coordination, la définition des orientations et la planification. De cette façon, il serait possible de prévoir un partage de responsabilités plus équitable entre le ministère et les nombreux autres organes et organismes publics et privés qui ont voix au chapitre en matière de relations culturelles internationales, autrement dit le Conseil des arts du Canada, le Conseil des recherches en sciences humaines, les ministères provinciaux de l'Éducation et des Affaires culturelles, les conseils des arts, les universités et autres établissements et organes jouissant d'une grande autonomie politique, et puisque c'est au niveau de l'élaboration des programmes que le poids politique se fait le plus sentir, on n'aurait plus à craindre, dans un tel contexte, une intervention politique excessive. Par ailleurs, ces organismes et associations pourraient défendre les relations culturelles sur le plan politique, tout en assumant chacun une part équitable des responsabilités y afférentes. Pour tirer pleinement parti de ces avantages, il serait souhaitable que lesdits organismes et associations se dotent chacun d'un service spécial chargé de promouvoir les relations culturelles internationales et d'administrer des programmes précis.

La création, tout récemment, au ministère des Affaires extérieures, du Bureau des relations culturelles internationales est, à cet égard, un grand pas dans la bonne direction. Éventuellement, ce service pourrait comprendre un certain nombre de sections, qui correspondraient aux divers secteurs de la culture dénombrés plus haut, et dont la taille et le rôle varieraient énormément, suivant les besoins, et en fonction des conditions de la vie culturelle au Canada. Certaines, par exemple celle qui s'occuperait de relations artistiques ou celle qui se chargerait des relations avec le monde de l'éducation, seraient assez importantes, les responsabilités du ministère dans ces secteurs étant nombreuses. D'autres, qui prendraient en charge des branches de l'activité culturelle, dont l'aspect "relations avec l'étranger" serait assumé en partie par d'autres organismes au Canada, pourraient avoir moins d'envergure. Enfin, il serait souhaitable de mettre sur pied une division spéciale chargée de promouvoir les intérêts du Canada au sein d'organismes internationaux tels le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, le Conseil international des musées, le Conseil international de musique et autres organismes culturels nationaux et internationaux du même genre.

Mise en place de l'infrastructure nécessaire

Il est impossible de concevoir un programme solide de relations culturelles avec l'étranger si l'infrastructure nécessaire à cette fin - équipe remarquable d'agents des relations culturelles oeuvrant à Ottawa et détachés à l'étranger, centres culturels dynamiques et installations pour les expositions, bibliothèques bien fournies, matériel audio-visuel dernier cri et réseau d'information efficace - fait défaut. Quel que soit le genre d'organisme administratif choisi, une infrastructure appropriée est la clé de relations culturelles solides avec l'étranger, comme en témoignent les pays qui font figure de chef de file dans le domaine.

A cet égard, pour parer au plus pressé, il faudrait rassembler une équipe spéciale d'agents des relations culturelles qui oeuvreraient aussi bien à l'administration centrale à Ottawa qu'à l'étranger. Ce genre de mesure s'impose parce que bien que les programmes soient indispensables, ils sont par définition périodiques,